

## Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

<b>Ville de Montréal</b>	Assemblée du	27 janvier 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	27 janvier 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0053

<b>Numéro de dossier :</b> 1020689003	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villieray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Objet</b>	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry. (Projet de Tennis Canada)

<b>Résultat de la séance du conseil municipal</b> Adopté <b>Numéro d'article</b> 42.002	<b>Commentaires</b> Règlement P-03-012 - avis public Autres - Avis de consultation
--	--

**Article 42.002**    **Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Villieray/ Saint-Michel / Parc Extension (CO92 03386)**

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Villieray / Saint-Michel / Parc Extension (CO92 03386)

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

### **ADOPTION DU PROJET**

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku  
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement P-03-012 le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Villieray / Saint-Michel / Parc Extension (CO92 03386) » ;
- de soumettre, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

---

Un débat s'engage

---

Adopté à l'unanimité.

---

Gérald Tremblay  
Maire

---

Jacqueline Leduc  
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

1020689003

-

Jacqueline LEDUC

---

Greffière